

# Chenilles dans les plantes aromatiques

L'année passée, de nombreuses cultures de plantes aromatiques ont été fortement attaquées par des chenilles. Cela n'arrive pas chaque année, mais le cas échéant il faut pouvoir réagir très vite si on veut éviter d'avoir de gros dégâts. Pour que les agriculteurs et les horticulteurs concernés puissent intervenir rapidement, La Commission technique Plantes aromatiques, le FiBL et la station de recherche ACW de Conthey VS et la CLA ont déjà fixé les conditions qui régissent l'utilisation du Spinosad dans les plantes aromatiques Bourgeon.

## Pour utiliser du Spinosad dans les plantes aromatiques

Spinosad est un insecticide efficace souvent utilisé par les producteurs non biologiques. Vu qu'il s'agit d'une matière active naturelle (fabriquée par des bactéries du sol), son utilisation a été autorisée en bio, mais Bio Suisse a restreint son utilisation parce qu'il peut être toxique pour les insectes non visés et les auxiliaires. Spinosad est autorisé depuis longtemps dans certaines cultures (fruits, vigne, légumes, plantes ornementales), mais il ne l'est pas dans certaines autres (céréales, maïs, colza, pommes de terre). Un compromis a été défini pour les plantes aromatiques: le Spinosad est autorisé cette année à certaines conditions (cf. ci-après). Cette procédure permettra d'amasser des expériences qui permettront si nécessaire de la modifier par la suite.

Un mémo et un formulaire d'annonce se trouvent sur [www.intrants.fibl.org](http://www.intrants.fibl.org)  
→ Liste des intrants → Corrigenda. Les commandes téléphoniques doivent être adressées à Beatrice Scheurer, Bio Suisse, tél. 061 385 96 18.

### ■ Procédure en cas d'attaque locale (phase 1)

– Lorsque le seuil de tolérance de 5 % est dépassé (cf. encadré), un traitement au Spinosad (Audiencz, Spintor) peut être fait si l'autorisation en a été donnée par Catherine Baroffio, CT Plantes aromatiques, tél. 027 345 35 18 ou 079 659 48 77, courriel [catherine.baroffio@acw.admin.ch](mailto:catherine.baroffio@acw.admin.ch).

– En cas de besoin, demander conseil à la coopérative ou à Catherine Baroffio.

### ■ Procédure en cas d'attaque suprarégionale (phase 2)

– Phase 2: Plusieurs foyers dans au moins 2 régions. Catherine Baroffio décrète la phase 2 sur la base des annonces de la phase 1.

– Les producteurs peuvent se renseigner sur Internet si la phase 2 a commencé ou pas: [www.intrants.fibl.org](http://www.intrants.fibl.org) → Liste des intrants → Corrigenda.

– Traitement avec du Spinosad (Audiencz, Spintor): Autorisation pas nécessaire pendant la phase 2.

### ■ Procédure en cas de traitement au Spinosad

– Le traitement est autorisé seulement si le seuil de tolérance provisoire de 5 % est atteint ou dépassé.

– Seules les cultures atteintes peuvent être traitées.

– Contrôler la culture 4 jours après le traitement.

– Annonce: L'utilisation du Spinosad doit être annoncée au plus tard lors de la livraison de la récolte en envoyant à la coopérative une copie du formulaire rempli. Les producteurs indépendants l'envoient à Catherine Baroffio, Station de Recherche ACW, Centre de Recherche Conthey, 1964 Conthey.

– Attention: garder l'original pour le présenter lors du contrôle!

Beatrice Scheurer-Moser, Bio Suisse

## Recommandations d'observation

**Qui:** Le producteur ou un spécialiste de la coopérative.

**Quand:** 1 x par semaine à partir de la mi-mai, 2 x par semaine à partir de la mi-juin.

**Quoi:** Vérifier s'il y a des chenilles.

**Comment:** Seuil de tolérance = 5 %: le seuil de tolérance provisoire est atteint lorsque la présence de jeunes chenilles est avérée sur plus de 5 feuilles sur 100 (compter au maximum 100 feuilles). Noter le résultat du comptage sur le formulaire (adresse pour la commande ou le téléchargement: cf. texte principal).

## PETITES ANNONCES ■

### Demandes

Achète **génisses et vaches** à engraisser, tél 062 299 04 36

### Offres

À vendre **chevreaux bio de race Saanen**, avec cornes, tél. 033 243 28 37

À vendre: **Herse étrille** Rabewerk, 5 m, repliable. **Fraise maraîchère** Bärtschi, 1,5 m. **Sarcluse étoile pour le maïs** Haruwy, 4 rangs. Tél. 078 647 57 76

À vendre **miel de fleurs bio 2009**, 3 bidons de 25 kg. Yves Sanglard, 2952 Cornol, tél. 032 462 21 57, courriel [yves.sanglard@bluewin.ch](mailto:yves.sanglard@bluewin.ch), [www.sanglard.ch/yves/rucher](http://www.sanglard.ch/yves/rucher)